

La pêche aux truites Relance

Bonjour à toutes et tous !

Félicitations pour votre investissement ! Vous vous êtes posé beaucoup de questions et vous avez proposé des réponses variées et souvent pertinentes. Nous sommes sûrs que vous arriverez à proposer à la fédération de pêche des quotas adaptés, permettant aux passionné·es de pêche et leurs ami·es de manger autant de truites qu'ils le souhaitent.

Nous avons demandé à la fédération de pêche plus d'informations, afin de répondre de manière précise à vos questions.

Contexte du problème

Les truites ont été réintroduites car elles avaient entièrement disparu. Il y a seulement cent truites au moment du lâcher, à proportions égales de femelles et de mâles. Les proportions resteront égales au moment des éclosions et à tout âge. On ne prévoit pas d'autre lâcher.

Vous vous êtes beaucoup questionnés sur le cycle de vie des truites : sauf extinction de la population, il y aura suffisamment de mâles pour que les femelles puissent pondre chaque année. Les truites peuvent vivre jusqu'à un âge maximal de 6 ans, sauf si elles sont pêchées.

Nous n'avons pas eu beaucoup de renseignements sur la rivière Kamo et son environnement. On sait seulement que l'écosystème, formé de la rivière et des espèces animales et végétales qu'elle accueille, permet à un maximum de 10 000 truites de vivre. Si la population dépasse ce seuil, les alevins (ou bébés truites) ne pourront pas survivre, car ils seront mangés par les truites plus grandes.

Les quotas de pêche

Les quotas fixent les conditions selon lesquelles une personne qui pêche peut conserver ou non la truite pêchée, sans quoi il faut la relâcher. La fédération préconise d'utiliser une taille minimale, sans distinction de sexe, pour fixer les quotas. Si une truite pêchée mesure au moins cette taille minimale, alors elle peut être prélevée, sinon elle doit être remise à l'eau. Cette taille minimale peut être fixée pour une durée indéterminée ou évoluer selon les années.

Afin de ne pas perturber la reproduction, la pêche est totalement interdite en hiver.

Notre objectif

On nous demande de planifier des quotas sur les 20 prochaines années pour pouvoir déguster un maximum de truite. Le maximum ici désigne la masse totale de truite, pas leur nombre.

Nous devons donc choisir des quotas et estimer la masse de truites que l'on pourra pêcher en les respectant. La fédération choisira les quotas permettant de pêcher une masse maximale.

Nous avons hâte de lire vos travaux. Pensez à les déposer le plus souvent possible sur le forum pour échanger avec vos classes partenaires !

Jérémie Briussel et l'équipe Resco

jeremie.briussel@umontpellier.fr